

Trail du Kochersberg - 10 juin 2023 - Règlement de la course

Article 1 : Organisation

L'association "Quatz-Trotters" organise le 10 juin 2023 à Quatzenheim (67) la 11^{ème} édition du Trail du Kochersberg avec des épreuves de 26 km (Trail Découverte), 17 km (Course Nature), marches familiales ou sportives, avec ou sans bâtons, de 7, 12 et 17 km.

Article 2 : Catégories

Toutes les épreuves du Trail du Kochersberg sont ouvertes aux licencié(e)s et non licencié(e)s à partir de la catégorie Espoirs, né(e)s en 2003 et avant, le 17km est également ouvert aux Juniors né(e)s en 2005 et avant. Les marches familiales ou sportives (avec ou sans bâtons), sans dossard ni chronométrage, sont ouvertes à tout le monde.

Article 3 : Dossards

Les dossards seront remis à la salle des fêtes de Quatzenheim la veille de 16h00 à 19h00 et le jour de l'épreuve à partir de 15h si le certificat médical précisant « **course à pied en compétition datant de moins d'un an** » ou la licence sont à jour. Tout coureur participant à l'une des épreuves chronométrées doit être muni d'un dossard officiel (ni plié, ni découpé) fixé sur le torse, sous peine de disqualification.

Article 4 : Départ

Le départ du Trail du Kochersberg aura lieu aux abords immédiats de la salle des fêtes de Quatzenheim.

- à 17h pour la Course Nature de 17 km, avec un départ en 2 vagues (17h et 17h05)
- à 17h30 pour le Trail Découverte de 26 km
- à 16h20, 16h30, 16h40 départs groupés des marches familiales ou sportives, avec ou sans bâtons, de 7, 12 et 16 km.

Article 4bis : Départ par vagues de la Course Nature de 17 km, attribution des dossards dans les vagues

Dans la 1^{ère} vague, 50 dossards hommes et 30 dossards femmes sont réservés aux coureurs "Elite" ayant les temps de référence sur 10km les plus performants (temps à indiquer lors de l'inscription et réalisé lors des 2 dernières années, au minimum inférieur à 40mn pour les hommes et inférieur à 45mn pour les femmes). Les autres participants seront répartis par ordre chronologique d'inscription sur Internet. Les participants souhaitant se retrouver dans la même vague sont invités à s'inscrire au même moment.

Article 5 : Parcours

Les parcours, d'une distance de 7 km, 12 km, 17 km et 26 km environ, empruntent en majorité des chemins et des sentiers agricoles et forestiers. Des parties du tracé sont communes. La sécurité est assurée par des signaleurs. Toutefois, sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au Code de la Route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles. Tout abandon doit être signalé à l'organisation. Les organisateurs peuvent être amenés à modifier les parcours ou annuler les épreuves en cas de force majeure, sans remboursement.

Article 6 : Annulation de l'épreuve / Remboursement

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance telle que la pandémie COVID en accord avec les mesures gouvernementales, mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement. Tout engagement est ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Article 7 : Kilométrage / Balisage / Chronométrage

Le kilométrage ne sera pas forcément indiqué. Le balisage est assuré par des panneaux, des fanions plastifiés ou de la rubalise fixés sur les arbres ou accrochés à d'autres supports. Des fléchages au sol peuvent être présents. Les traits continus tracés au sol (sciure, peinture fugitive à la bombe...) ne doivent jamais être franchis. Le chronométrage sera effectué de manière classique (pas de puce électronique).

Article 8 : Equipement / Ravitaillement / Contrôles

En fonction de la météo (voir point météo) prévoir les vêtements adaptés. Prévoir, bien sûr si nécessaire, casquette, coupe-vent, crème solaire La course se déroulera en semi-autosuffisance et les coureurs sont priés de s'équiper avec de quoi s'hydrater en toute autonomie. Il y aura des ravitaillements (liquide et solide) sur le parcours, en moyenne tous les 5 km, ainsi qu'à l'arrivée.

Pour mieux se conformer aux contraintes liées au COVID et être en accord avec nos valeurs favorisant le label de manifestation éco-responsable du TDK, il est demandé aux participants d'être équipés sur le parcours d'un gobelet ou récipient souple ou rigide individuel pouvant être rempli par les ravitailleurs des différentes boissons mises à disposition pour se désaltérer.

Les coureurs ou marcheurs surpris à jeter des déchets dans la nature ne seront pas classés. Il y aura des points de contrôle inopinés sur le parcours. Tout point de contrôle manqué donnera lieu à une pénalité de 30 minutes.

Article 9 : Barrière horaire

Il n'y aura pas de barrière horaire pour les courses 26 km et 17 km. Un VTT balai accompagnera le dernier coureur de chaque course.

Article 10 : Récompenses

Tous les arrivants-finishers aux épreuves chronométrées du Trail du Kochersberg se verront remettre un T-shirt technique. Pour les courses 26 et 17 km, les 5 premier(e)s au classement scratch homme et femme, ainsi que les premier(e)s de chaque catégorie seront récompensé(e)s.

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Seniors	SE	1989 à 2000
Espoirs	ES	2001 à 2003
Juniors	JU	2004 et 2005
Masters H et F	M0	1988 - 1984
	M1	1983 - 1979
	M2	1978 - 1974
	M3	1973 - 1969
	M4	1968 - 1964
	M5	1963 - 1959
	M6	1958 - 1954
	M7	1953 - 1949

La présence des participants récompensés est obligatoire. En cas d'absence, les prix seront conservés par l'organisation. Les participants payants aux marches familiales ou sportives se verront remettre une casquette ou un goodie du TDK.

Article 11 : Sécurité / Assurance

Un médecin et une équipe d'assistance médicale assureront la sécurité sanitaire des concurrents durant toute l'épreuve. L'organisateur a souscrit une assurance RC propre à l'évènement mais chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance.

Article 12 : Inscription

Les inscriptions se déroulent à partir de début avril 2023 sur le site « www.trail-kochersberg.fr ». Elles se feront exclusivement sur internet avec paiement en ligne sécurisé. Les frais de paiement en ligne sont en sus du tarif pratiqué par l'organisateur pour chaque épreuve et sont précisés lors de l'inscription en ligne. Les inscriptions sont limitées à 1 500 participants pour les 2 courses. Les inscriptions par internet seront clôturées, une fois le quota de dossards atteint comme suit :

- 500 dossards pour le Trail Découverte du Kochersberg de 26 km, 500m D+
- 1000 dossards pour la Course Nature du Kochersberg de 17 km, 225m D+

Montant de l'inscription : **25€ pour le 26 km** et **18€ pour le 17 km**, majoration de 5€ pour les inscriptions le jour de la course (sous réserve de dossards disponibles); **7€ (gratuit < 12 ans) pour les marches familiales et sportives** (sans majoration le jour même). L'inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, pour quelque motif que ce soit. Les concurrent(e)s non-licencié(e)s doivent impérativement fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique de la course à pied en compétition ou la marche nordique datant de moins d'un an. Les concurrents licenciés à la FFA (Fédération Française d'Athlétisme), compétition, loisirs running, pass-running, et les licenciés FFTRI doivent impérativement indiquer leur numéro de licence et envoyer une copie ou présenter la licence lors du retrait du dossard.

Attention : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, le départ de la course sera interdit aux athlètes n'ayant pas présenté de licence sportive ou de certificat médical daté de moins de un an.

Les certificats médicaux pourront être envoyés par courrier (Quatz-Trotters, Mairie de Quatzenheim, 22 rue principale, 67117 QUATZENHEIM) ou par e-mail (inscription.tdk@gmail.com). Les inscriptions sont également possibles moyennant une majoration de 5€ la veille de 16h à 19h et le jour de la course sur place à partir de 15h00 (sous réserve de dossards disponibles). Clôture des inscriptions au plus tard 30mn avant le départ des courses.

Les inscriptions pour les marches familiales ou sportives pourront se faire en ligne au tarif unique pour toutes les distances, ou auront lieu sans majoration sur place le jour du Trail à partir de 15h.

Aucun certificat n'est nécessaire pour les marches familiales ou sportives.

Article 13 : Droit d'image

Les participants autorisent les organisateurs de la course, ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au Trail du Kochersberg sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Article 14 : Informatique et liberté

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD n° 2016/679) mise en application à partir du 25 mai 2018, nous vous informons que des données seront récoltées pour permettre votre inscription. Ces données seront uniquement utilisées pour votre participation à l'événement puis elles seront stockées sans utilisation. Uniquement, les adresses mails seront utilisés pour les newsletters. Vous pouvez demander à tous moments la suppression de vos données et/ou de votre abonnement aux newsletters.

Contact : quatz.trotters@gmail.com

Article 15 : Accidents / Vols

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante ou au non-respect des recommandations de l'organisation. Elle décline également toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation.

Article 16 : Arbitrage

Les litiges seront réglés par le directeur de course. En cas de contestation, les décisions du directeur de course sont sans appel.

Tout participant au « Trail du Kochersberg » reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses, sous peine de disqualification.

Etabli à Quatzenheim en 2023 par les Quatz-Trotters.